

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LUNDI 24 AOÛT 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 24 août 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy et Mike O'Brien.

Présences

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

RECONNAISSANCE – AMBASSADEURS DE BONNE VOLONTÉ

Monsieur le maire offre à trois ambassadeurs de bonne volonté un certificat encadré et un présent en reconnaissance des années de dévouement du regroupement pour la Ville de Fredericton et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Reconnaissance – Ambassadeurs de bonne volonté

Dorothy Lockhart, Evelyn (Betty) Powell et Kathryn Sullivan reçoivent les honneurs.

DÉFILÉ COMMÉMORATIF

Les capitaines McKinley et Guylaine Boulay, pompiers du Service d'incendie de Fredericton et aussi coprésidents du défilé commémoratif des pompiers du Nouveau-Brunswick 2009, donnent une présentation PowerPoint décrivant le défilé prévu pour le 11 septembre 2009.

Défilé commémoratif

JOURNÉE COMMÉMORATIVE – AGENTS DE LA PAIX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ATTENDU QUE la grande région de Fredericton se trouve au cœur de la magnifique province du Nouveau-Brunswick et en est la capitale;

QUE le pavillon commémoratif est situé sur la rive du fleuve Saint-Jean près de l'intersection rue Smythe et boulevard Pointe Sainte-Anne;

Journée commémorative – agents de la paix du N.-B.

QUE la structure du pavillon commémoratif a été conçue et érigée par l'artiste et policier de Fredericton Dale Carruthers, qui a passé deux mois à tailler et à façonner le bois à la main et à construire le pavillon avec l'aide d'autres personnes;

QUE le pavillon commémoratif des agents de la paix a été inauguré le 25 août 1997 dans le cadre des cérémonies d'inauguration de l'Association canadienne des chefs de police et qu'il se veut un grand hommage aux agents de la paix qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions;

QUE, depuis l'inauguration du pavillon dédié à la mémoire des agents décédés et à leur famille, un service commémoratif y est célébré tous les deux ans;

QU'il s'y tiendra un service commémoratif le 30 août 2009, à 10 h 30.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente, **le 30 août 2009, Journée commémorative des agents de la paix du Nouveau-Brunswick** et presse la population de se rendre au pavillon commémoratif le dimanche, 30 août à 10 h pour assister au défilé et au service.

LA SEMAINE DU RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL

Semaine du respect
en milieu de travail

ATTENDU QUE les travailleurs méritent d'être traités avec dignité;

ATTENDU QUE le manque de respect et les comportements offensants dans le milieu de travail nuisent au mieux-être de l'individu, de l'organisme et de la société et infligent des souffrances inutiles;

ATTENDU QUE les ressources humaines sont la ressource la plus importante d'un organisme et la clé de la productivité, de l'innovation et de la viabilité;

ATTENDU QUE tous les membres d'une collectivité ont la responsabilité de contribuer à la protection des autres contre les dommages affectifs, psychologiques et physiques et de faire leur part pour briser le cycle de la victimisation et du comportement abusif;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame la période du **7 au 13 septembre 2009, Semaine du respect en milieu de travail** à Fredericton.

BARBECUE COMMUNAUTAIRE DE BIENVENUE DE FREDERICTON

Barbecue communautaire de bienvenue à Fredericton

ATTENDU QUE : Fredericton est fière d'être le foyer de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université St. Thomas, du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton et d'autres collèges privés et établissements de formation;

QUE Fredericton veut être « la meilleure ville universitaire du Canada »;

QUE Fredericton tient à souhaiter sincèrement la bienvenue à tous les étudiants qui fréquentent les universités et les collèges dans la Ville de Fredericton.

POUR CES MOTIFS, en reconnaissance de votre importance au sein de notre communauté, je, Brad Woodside, maire, proclame la période du **7 au 11 septembre 2009** « **Semaine de la rentrée** » et vous invite tous au barbecue communautaire de Fredericton le jeudi 10 septembre 2009 en l'honneur de tous les étudiants qui fréquentent l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université St. Thomas, le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton et les autres collèges privés et établissements de formation.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 16, COUR GLEN EYRE ET 2665, CHEMIN WOODSTOCK (DESIGN COLLABORATIVE LTD.)

Rezonage et lotissement – 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock (Design Collaborative Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Design Collaborative Limited visant à modifier le zonage du terrain sis aux 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock, pour faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) et résidentielle 3-A (R-3A) à résidentielle 5 (R-5), afin de permettre la construction de cinq maisons en rangée, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 19 août 2009.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions stipulées qui s'y rattachent. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks ATTENDU que pendant la séance du 24 août 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis aux 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock, pour faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) et résidentielle 3-A (R-3A) à résidentielle 5 (R-5) afin de permettre la construction de cinq maisons en rangée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions et les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 septembre 2009 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – 2795, CHEMIN WOODSTOCK (DONALD FOWLER)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) de façon à créer une parcelle de zone de développement futur (FD) et à permettre l'établissement d'un lot de 0,752 ha et de 1,43 ha dans la zone de développement futur (F.D.), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Audience publique – Modification de zonage et lotissement – 2795, chemin Woodstock (Donald Fowler)

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.669

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.669, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.669

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.669, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.669

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 198, RUE YORK (A & R BROWN RENTALS)

Audience publique – Modification de zonage – 198, rue York (A & R Brown Rentals)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2). Il s'agit de modifier la zone résidentielle sept (R-7) de façon à permettre la construction d'un immeuble d'appartements de 14 unités sur la propriété sise au 198, rue York, sous réserve des conditions stipulées.

Le bureau de la planification du Service d'aménagement a reçu une lettre de préoccupations.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.671

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.671, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre.

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.671

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham demande au personnel de présenter, avant la troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.671, un rapport concernant les préoccupations soulevées par M. Sweet dans sa lettre datée du 21 juillet 2009.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.671, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.671

lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DES CONDITIONS ET LOTISSEMENT – 1695, CHEMIN WOODSTOCK (ADI LIMITED)

Audience publique – Modification des conditions et lotissement – 1695, chemin Woodstock (ADI Limited)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier les conditions se rattachant à l'arrêté n° Z-2.452, adopté par le conseil municipal le 25 juillet 2005, afin de permettre la construction de 14 maisons en rangée, et de lotir le terrain de façon à permettre la création de 14 lots de copropriétés et aires communes, sous réserve de conditions.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Adoption des conditions

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen que ATTENDU QUE, pendant la séance du 27 juillet 2009, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.452 qui a été adopté par le conseil au cours de la séance du 25 juillet 2005, concernant la construction d'un immeuble d'habitation de 24 unités au 1695, chemin Woodstock, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution;

QUE les exigences du paragraphe 39(3) et de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* ont été satisfaites relativement à la modification des conditions.

IL EST RÉSOLU, par les présentes, que le conseil adopte la modification proposée des conditions s'appliquant au terrain sis au 1695, chemin Woodstock, conformément à ce qu'énoncent les paragraphes ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 2.**

RANDONNÉE EN GRAND VÉLO 2009 DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Randonnée en grand vélo 2009 de la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick

Réception d'une demande d'Angie Thibodeau visant la tenue de la Randonnée en grand vélo 2009 de la Fondation des maladies du cœur.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks **IL EST RÉSOLU QUE** soit accordée à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick la permission de tenir la Randonnée en grand vélo sur le trajet demandé, à divers moments le dimanche 30 août 2009, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- La Randonnée en grand vélo suivra le trajet décrit dans le rapport transmis au conseil municipal par la coordonnatrice des événements spéciaux;
- assistance policière pour chaque équipe sur son trajet;
- La Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick assurera la sécurité des participants et automobilistes en prenant toutes les précautions décrites dans le rapport de sécurité présenté à la coordonnatrice des événements spéciaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXEMPTION RELATIVE AU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT

Exemption relative au règlement de stationnement

Réception d'une demande de permission de Peter Coates visant une exemption relative aux restrictions de stationnement pour une réception à la maison Somerville.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Dan Keenan **IL EST RÉSOLU QUE** soit approuvée l'exemption relative au « stationnement interdit », allée Waterloo et rues voisines, en vue d'une réception à la maison Somerville, sise au 238, allée Waterloo, le 3 septembre 2009 de 16 h, sous réserve du respect des règlements précisés par le personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CLASSIQUE D'AUTOMNE DE FREDERICTON

Classique d'automne de Fredericton

Réception d'une demande de Roy Nicholl et Andrew Craik, au nom de Capital City Road Runners, qui souhaite tenir la Course de rue classique de l'automne à Fredericton.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase **IL EST RÉSOLU** que soit accordée à Capital City Road Runners la permission de tenir la Course de rue classique de l'automne à Fredericton le dimanche 20 septembre

2009 sous réserve des recommandations du personnel;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'avocat municipal adjoint soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat en vue de mettre en vigueur l'arrêt de la circulation et la fermeture partielle temporaires, rue Aberdeen depuis le sentier au bout de la rue jusqu'à l'intersection avec la rue Saint John, de 9 h à midi trente le dimanche 20 septembre 2009.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 14 septembre 2009 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté Z-2.669 – 2795, chemin Woodstock (Donald Fowler)
2. Arrêté Z-2.670 – 305, rue Reynolds (Woodbury Developments Ltd.)
3. Arrêté Z-2. 664 – 198, rue York (A & R Brown Rentals)

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 819, CHEMIN ROYAL

Rezoning et lotissement –
819, chemin Royal

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de 639103 NB Ltd., (Murray Munn) visant à rezoner une parcelle du terrain sis au 819, chemin Royal de zone de développement futur (F.D.) à zone industrielle générale (GI) et à lotir le terrain pour y créer une parcelle industrielle constructible, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 19 août 2009.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, ainsi que des conditions

recommandées. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE ATTENDU que pendant la séance du 24 août 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté no Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une partie du terrain sis au 819, chemin Royal, pour faire passer la classification de zone d'aménagement futur (FD) à industrielle générale (GI) de manière à y aménager une entreprise de ventilation en tôle (Northside Ventilation), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 septembre 2009 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

LOTISSEMENT – 155, RUE SAINT MARYS (FREDERICTON)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, pour lotir le terrain sis au 155, rue Saint Mary's, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Fournir un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 69/09, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation, le drainage du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

Lotissement – 155, rue Saint Marys (Fredericton)

- c) Assumer, en tant qu'entrepreneur, les frais de coupe et remplacement de bordure effectués par la Ville de Fredericton, à payer au moment de la mise en vigueur du permis de construire.
- d) Restreindre l'accès à la rue Jaffery et interdire l'accès direct ou secondaire à la rue Saint Mary's.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE L'ALLÉE SARAHS
(RAINSFORD LANE PRESTIGE PROPERTIES INC.)**

Lotissement – prolongement de l'allée Sarahs (Rainsford Lane Prestige Properties Inc.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de lotissement de Rainsford Lane Prestige Properties visant à créer quatre parcelles constructibles sur le prolongement de l'allée Sarahs, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Fournir un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 76/09, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation, le drainage du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Étendre les services à la limite ouest du terrain.
- d) Installer les services et construire la rue à l'étape du granulat nivelé devant les lots 08-406 et 08-407.
- e) Construire la rue à l'étape du granulat nivelé et une aire de virage temporaire, avant l'enregistrement de la rue longeant la façade des lots 09-220 et 09-221.
- f) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Hicks QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – BOULEVARD ALISON (NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)

Réapprobation de lotissement – boul. Alison (Northrup Holdings Limited)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant la réapprobation d'une demande de Northrup Holdings Ltd., visant à créer sept (7) parcelles dans la zone industrie de service (S.I.) sur le terrain adjacent au boul. Alison (01474972), sous réserve des conditions suivantes :

- a) Aménager le lotissement prévu de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 119/04 en respectant les exigences de la zone industrie de service et toutes celles de l'arrêté Z-2.
- b) Pour la rue proposée, assurer un droit de passage d'au moins 20 m de largeur et en concevoir l'alignement à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Diminuer autant que possible les entrées privées donnant sur le boul. Alison, notamment par le partage d'entrées entre les propriétés, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux public.
- d) Concevoir les plans de viabilisation et de drainage du site à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant.
- f) Prolonger les services jusqu'à la limite sud du lot 08-367 et construire la rue à l'étape du granulat nivelé ainsi qu'une aire de virage temporaire avant son enregistrement.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET NOM DE LA RUE – RUE PROSPECT (COLPITTS DEVELOPMENTS)

Réapprobation de lotissement et de nom de rue – rue Prospect (Colpitts Developments)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Colpitts Developments visant la réapprobation d'un lotissement en vue de créer onze (11) parcelles de zone résidentielle deux (R-2); sept (7), de zone résidentielle cinq (R-5); une (1) de zone résidentielle six (R-6); deux (2) de zone résidentielle neuf (R-9), et une (1) de zone centre commercial de quartier (N.S.C.)

pour le terrain en retrait de la rue Prospect, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 36/06 et respecter les exigences des zones R-2, R-5, R-6, R-9 et NSC et de l'arrêté de zonage Z-2, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement et avant la délivrance du permis de construire.
- b) Fournir les plans du stationnement et de paysagement, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, pour les zones résidentielles R-6 et R-9.
- c) Fournir les plans du site, du stationnement et de paysagement pour le lot NSC, avant la délivrance du permis de construire et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Assurer, en tant que promoteur, la construction des rues, trottoirs et servitudes (conduites maîtresses d'eau et d'égout sanitaire et pluvial, installations de gestion des eaux pluviales, etc.) à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Assurer, en tant que promoteur, l'élargissement de la rue Prospect afin de permettre la construction d'une voie séparée de virage à gauche rue Prospect, à l'intersection du nouvel accès à la rue, et ce, à la satisfaction du ministère des Transports du N.-B.
- f) Concevoir l'accès au lot NSC à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Concevoir tout accès au bâtiment résidentiel à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- h) N'installer d'enseigne qu'après avoir obtenu le permis exigé, et le faire en conformité avec l'article 7 de l'arrêté de zonage n° Z-2.
- i) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- j) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent à la satisfaction des Services communautaires.
- k) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres entreprises de services publics toutes les servitudes nécessaires.
- l) Rendre la conception finale de l'immeuble et son orientation à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

- m) En tant que promoteur ou entrepreneur, obtenir toutes les approbations requises du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick quant à l'usage d'explosifs, et ce, avant l'installation des services d'eau et d'égout et la construction routière et résidentielle.
- n) Établir la gestion des eaux pluviales conformément à la dernière version de « Guidelines for Storm Water Infrastructure in the City of Fredericton ».

Il est en outre recommandé que soient approuvés les noms de rues, « boulevard High Point Boulevard » et « cour Cornerstone Court » figurant au plan 111 joint à la note de service du 12 août 2009.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DES BRIGADIERS SCOLAIRES

Programme des brigadiers
scolaires

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton appuie les recommandations du personnel suivantes :

1. Directives pour l'établissement de nouveaux points de contrôle par les brigadiers scolaires :

- **endroits où plus de 10 enfants traversent pendant l'heure de pointe du matin.**
- **endroits où le débit de circulation dans la rue principale dépasse 200 véhicules à l'heure.**
- **points de passages non contrôlés, points de passage contrôlés par panneau d'arrêt et points de passage contrôlés par feux de circulation dont les caractéristiques particulières présentent un risque pour la sécurité.**

2. Retrait de deux points de contrôle par les brigadiers scolaires :

- **rues Bridge et River**
- **rues Smythe et Priestman**

3. Déplacement de quatre brigadiers scolaires comme suit :

- de l'intersection Regent et Montgomery à Priestman et York
- de l'intersection Sunset et Burpee à Sunset et Floral
- de l'intersection Sunset et McAdam Sunset et Clearview
- de l'intersection York et Montgomery à York et Albert

4. Ajout de trois points de contrôle par brigadiers scolaires :

- Intersection Waggoners et Rookwood
- Intersection Smythe et Saunders
- Intersection chemin Royal et bretelle d'accès au Ring Road (route 105)

À ce sujet, le conseiller Stephen Chase se dit préoccupé du retrait des brigadiers scolaires aux intersections Priestman et York, et Regent et Montgomery; il demande au personnel de continuer à surveiller avec diligence l'évolution des faits à ces deux endroits.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FRAIS D'UTILISATION DES ÉCOLES COMMUNAUTAIRES

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller David Kelly IL EST RÉSOLU QUE le coût de location des gymnases des écoles communautaires soit augmenté de 15 \$ l'heure TVH en sus à 17 \$ l'heure TVH en sus, en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE GLOBALE DE FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT ENTRE LA VILLE DE FREDERICTON ET LA RÉSERVE INDIENNE DEVON

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien IL EST RÉSOLU que le conseil municipal auto-

Frais d'utilisation des écoles communautaires

Entente globale de financement des services d'eau et d'égout entre la Ville de Fredericton et la réserve indienne Devon

rise le maire et la secrétaire municipale à exécuter l'Entente globale de financement entre Sa Majesté la Reine, chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et la Ville de Fredericton, concernant la prestation de services d'eau et d'égout aux résidents de la Réserve indienne Devon n° 30 pour une période d'une année débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010, pour la somme de 184 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN ARRÊT D'AUTOBUS ET DÉPLACEMENT DES POSTES DE TAXI DE KINGS PLACE

Création d'un arrêt d'autobus et déplacement des postes de taxi de Kings Place

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le service juridique à rédiger des arrêtés adéquat en vue de modifier l'arrêté T-1 relatif à la réglementation de la circulation et l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, afin d'éliminer deux espaces de stationnement à parcomètre (YE23 et YE24), rue York, et de les remplacer par deux postes de taxi, afin d'éliminer l'espace partagé entre taxi et transport en commun circuit 20 devant Kings Place pour en redonner l'usage exclusif au transport en commun pour l'autobus de Two Nations Crossing.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR DE L'ANNEXE B DE L'ARRÊTÉ T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS

Mise à jour de l'annexe B de l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le Service juridique à rédiger une modification adéquate à l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, en vue de retirer les parcomètres QS78 à QS85 de l'inventaire des parcomètres énumérés à l'Annexe B.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE RETRAITE DE
FREDERICTON – DÉPART À LA RETRAITE**

Départ à la retraite

À sa réunion du 19 août 2009, le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, a reçu et approuvé les demandes de départ à la retraite suivantes :

- George Derrah a pris sa retraite le 1^{er} juin 2009. Il a fourni 25,9 années de service (25,4 reconnues) aux Services communautaires.
- Lennie Spencer prendra sa retraite le 29 octobre 2009. Il aura fourni 34,6 années de service (30 reconnues) aux Services communautaires.
- Lloyd Turner prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2010. Il aura fourni 30,6 années de service (30,1 reconnues) aux Services d'aménagement.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PROPOSITIONS P09-16 – ENTREPRISES DE
TÉLÉPHONE CELLULAIRE SEULEMENT (BELL ALIANT,
ROGERS WIRELESS ET TELUS SOLUTIONS CONSOM-
MATEURS), AUCUNE SUBSTITUTION, FORFAITS DE TÉLÉ-
PHONES CELLULAIRES ET TRANSMISSION DE DONNÉES
POUR BLACKBERRY**

Demande de propositions P09-16 – Entreprises de téléphone cellulaire seulement (Bell Aliant, Rogers Wireless et TELUS Solutions consommateurs), aucune substitution, forfaits de téléphones cellulaires et transmission de données pour Blackberry

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix P09-16 visant uniquement les fournisseurs de services cellulaires (Bell Aliant, Rogers Wireless et Telus Solutions consommateurs) pour la fourniture à la Ville de Fredericton de forfaits de téléphones cellulaires et de transmission de données pour Blackberry, aucune substitution, à Telus, moins-disant et soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, au coût forfaitaire estimé de 140 000 \$ par année, TVH en sus. L'entente de trois (3) ans entre en vigueur dès sa signature par la Ville et Telus, pour la période d'août 2009 à août 2012, et le maire et la secrétaire municipale sont autorisés à signer les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – LOTISSEMENT HARTTS ISLAND ESTATES

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*, le plan final de lotissement produit par Eastern Land Surveys (1993) LTD., intitulé « Amending Subdivision Plan, Hartts Island Estates Subdivision 03-1 », montrant les lots 09-225 et 09-228, River Front Way à Fredericton dans le comté d'York au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE L'EXEMPTION – ARRÊTÉ NO S-13, ARRÊTÉ CONCERNANT LES NUISANCES SONORES – MCCARTHY'S ROOFING (2008) LTD.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde la prolongation de l'exemption concernant le paragraphe 1.03(f) de l'arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, afin de permettre à McCarthy's Roofing (2008) Ltd. d'entreprendre des réparations aux 515 à 527, rue King à Fredericton, les dimanches 6, 13 et 20 septembre 2009 de 7.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – LE CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES EST DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES ARRÊTÉS DE FREDERICTON.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Police*, Daniel Goodine, Frank Cummings Jr. et Daniel E. Matheson soient nommés agents d'exécution des arrêtés suivants :

- Arrêté n° R-6 portant sur les propriétaires et chauffeurs de taxi de Fredericton et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-1 portant sur la réglementation de la circulation et les modifications s'y rattachant;

Assentiment du conseil – lotissement Hartts Island Estates

Prolongation de l'exemption – arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores – McCarthy's Roofing (2008) Ltd.

Nomination – Le Corps canadien des Commissionnaires est désigné pour l'application des arrêtés de Fredericton.

- Arrêté n° T-6 concernant les autobus publics et les modifications s’y rattachant;
- Arrêté n°T-7 concernant les parcomètres, les zones stationnement et les horodateurs et les modifications s’y rattachant.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente que soit abrogée la nomination, datée du 28 juillet 2008, de **Frank Cummings junior** à titre d’agent d’exécution de l’article 16.07 de l’arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

BLOCAGE ET FERMETURE TEMPORAIRES DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE (COURSE À LA VIE CIBC)

Blocage et fermeture temporaires de prom. Pointe-Sainte-Anne (Course à la vie CIBC)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l’hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d’arrêté visant le blocage et la fermeture temporaires de la prom. Pointe-Sainte-Anne de 13 h 45 à 14 h 45 le dimanche 4 octobre 2009, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l’arrêté n° L-11.38

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l’arrêté n° L-11.38 visant l’interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire de tronçons de la prom. Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Première lecture de l’arrêté n° L-11.38

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l’arrêté n° L-11.38 visant l’interruption temporaire de la circulation et la fermeture temporaire de tronçons de la prom. Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l’arrêté n° L-11.38

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLER LA CIRCULATION : DÉPLACEMENT DES POSTES DE TAXI DE LA RUE KING À LA RUE YORK

Première et deuxième lectures de l'arrêté T-1.36

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.36, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à régler la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.36, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à régler la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS

Première et deuxième lectures de l'arrêté T-7.1

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-7.1, arrêté visant à modifier l'arrêté n° T-7 concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-7.1, arrêté visant à modifier l'arrêté n° T-7 concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE – 305, RUE REYNOLDS (WOODBURY DEVELOPMENTS LTD.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), par le rezonage d'une partie du NID 75381723 sis en retrait de la rue Reynolds de zone résidentielle R-5 à zone résidentielle R-8 en vue de remembrer la parcelle du 305, rue Reynolds.

La secrétaire municipale déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Modification de l'arrêté no T-1: déplacement des postes de taxi de la rue King à la rue York

Première lecture de l'arrêté n° T-1.36

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-1.36

Modification de l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs

Première lecture de l'arrêté n° T-7.1

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.1

Rezonage – 305, rue Reynolds (Woodbury Developments)

Première et deuxième lectures de l'arrêté Z-2.670

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2-670, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté Z-2.670

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.670, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté Z-2.670

En raison de son absence à la séance du 10 août 2009, moment où les oppositions ont été entendues, la conseillère Marilyn Kerton s'excuse et quitte la salle à 20 h 28.

La conseillère Kerton quitte la salle

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DES RUES QUEEN ET CARLETON, DE L'ALLÉE WILMOT ET DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE (HARVEST JAZZ & BLUES FESTIVAL)

Interruption de circulation et fermeture temporaires de tronçons de rue – Festival Harvest Jazz & Blues

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.36

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° L-11.36, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires de tronçons des rues Queen, Carleton, de l'allée Wilmot et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par numéro d'article conformément aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° L-11.36 par numéro d'article

L'arrêté L-11.36 est lu par numéro d'article et est joint au procès-verbal comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° L-11.36, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires de tronçons des rues Queen, Carleton, de l'allée Wilmot et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en troisième lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.36

**INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE
TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DE LA RUE QUEEN
(FREDERICTON COMMUNITY WELCOME CELEBRATION)**

Interruption de la circulation
et fermeture temporaires de
tronçons de rue –
Célébration de bienvenue à
Fredericton

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller
Jordan Graham QUE l'arrêté n° L-11.37, Arrêté relatif à l'inter-
ruption de la circulation et à la fermeture temporaires d'un tron-
çon de la rue Queen, soit lu par numéro d'article relativement aux
paragrophes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ**

Arrêté n° L-11.37 lu par
numéro d'article

L'arrêté n° L-11.37 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes
comme **Appendice 5**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller
Jordan Graham QUE l'arrêté L-11.37, Arrêté relatif à
l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires d'un
tronçon de la rue Queen, soit lu en troisième lieu par titre.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté
L-11.37

ABSENCE DU CONSEILLER ERIC MEGARITY

Absence du conseiller
Megarity

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller
Steven Hicks QUE le conseiller Eric Megarity soit excusé et
dispensé de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller
David Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20 h 31.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par :

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance